

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2018- 26**

**Approbation du PV du CA du 03 avril 2018**

Membres présents Soit	22
Nombre de voix représentées	31
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	7
Nombre de voix représentées	7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	38
Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées	
Pour : 37 Contre : /	

La règle du quorum est  
(38 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir reçu préalablement à la réunion le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 03 avril 2018 tenu à Chatillon sur Seine.

Après avoir entendu régis MICHON, demander de préciser ces propos relatif à la réunion des COFORs organisée par Anne Catherine LOISIER comme suit :

« L'objet est de permettre aux acteurs de la filière de faire des propositions concrètes d'accompagnement face aux dispositions d'augmentation de la naturalité. »

En l'absence de remarques supplémentaires ;

**Délibère :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 avril 2018 ainsi modifié.

Le procès-verbal approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 07/06/2018

Le Commissaire du Gouvernement

**03 JUIL. 2018**

La Vice-Présidente du GIP



Marie-Claude LAVOCAT





# GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

## Conseil d'administration du GIP Châtillon-sur-Seine 3 avril 2018 -18h 30

Etaient présents :

<b>Personne morale</b>	<b>Représenté par</b>	<b>Émargement</b>	<b>Pouvoir à</b>
État	Joël BOURGEOT Véronique GENEVEY	Excusé Présente	
ONF	Régis MICHON	Présent	
AFB	Michel SOMMIER	Excusé	Représentant de l'état
CNPF	Hugues SERVANT	Présent	

<b>Représentant</b>	<b>Personne morale</b>	<b>Émargement</b>	<b>Pouvoir à</b>
Titulaire :  Christine GUILLEMY  Ou Suppléant :  Jean-Jacques BAYER	Conseil régional de Grand Est		
Titulaire :  Stéphane WOYNAROSKY  Ou Suppléant :  Sylvain MATHIEU	Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté	Excusé	Marcel Jurien de la Gravière
Titulaire :  Nicolas LACROIX  Ou Suppléant :  Jean-Michel RABIET	Conseil Départemental Haute-Marne	Excusé	Marc FROT
Titulaire :  François SAUVADET  Ou Suppléant :  Marc FROT	Conseil Départemental Côte d'Or	Présent	

Titulaire :  Guy DURANTET  Ou Suppléant :  Michel BERTHELMOT	AD COFOR Haute- Marne	Présent	
Titulaire :  Freddy CHEVALLIER  Ou Suppléant :  Anne-Catherine LOISIER	AD COFOR Côte d'Or		
Titulaire :  Jérémie BRIGAND  Ou Suppléant :  Jean-Michel MARS	Communauté de communes du Pays Châtillonnais (21)	Présent	
Titulaire :  Albert VARE  Ou Suppléant :  Benoît BERNY	Communauté de communes Tille et Venelle (21)	Excusé	Marie-Claude LAVOCAT

Titulaire :  <b>Philippe FREQUELIN</b>  Ou Suppléant :  <b>Guy BEGUINOT</b>	Communauté de communes des Trois Forêts (52)	Présent	
Titulaire :  <b>Patrick BERTHELON</b>  Ou Suppléant :  <b>Gilles GOISET</b>	Communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais (52)		
Titulaire :  <b>Claude VINOT</b>  Ou Suppléant :  <b>Georges MORIN</b>	Commune de RECEY-SUR-OURCE	Présent	
Titulaire :  <b>Denise JACQUINOT</b>  Ou Suppléant :  <b>Nicolas SCHMIT</b>	Commune de LES GOULLES	Présente	
	Commune de VILLIERS-LE-DUC		

Titulaire :	Commune de MONTIGNY-SUR- AUBE	Présent	
Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE			
Ou Suppléant :	Commune de LEUGLAY		
Françoise SPILLMANN			
Titulaire :	Commune de CHATEAUVILLAIN	Présente	
Marie-Claude LAVOCAT			
Ou Suppléant :	Commune de BUGNIÈRES		
Guy JACOB			
Titulaire :	Commune de GIEY-SUR- AUJON	Excusée	
Yvette ROSSIGNEUX			
Ou Suppléant :	Commune de AUBEPIERRE- SUR-AUBE		
Jean-Michel CAVIN			
Titulaire :	Commune d'AUJÈURRES	Présent	
Frédéric POTTIER			
Ou Suppléant :	Commune de PERROGNEY- LES-FONTAINES		
Franck ADAM			

<b>Représentant</b>	<b>Secteur</b>	<b>Émargement</b>	<b>Pouvoir à</b>
Titulaire :  Joseph de BUCY	Syndicat des Forestiers Privés 21	Excusé	
Ou Suppléant :  Denis D'HERBOMEZ	Union des Entreprises du Bois de Bourgogne	Présent	
Titulaire :  Dominique BARTHELEMY	Syndicat des Forestiers Privés 52	Excusé	Marcel JURIEN de la GRAVIERE
Ou Suppléant :  Jacques DOYON	Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute- Marne	Excusé	
Titulaire :  /	Valeur Bois		
Ou Suppléant :  Martial BLONDELLE	CIPREF Bourgogne		
Titulaire :  Jean-Marc BELIN	Fédération départementale des Chasseurs de Côte- d'Or	Excusé	
Ou Suppléant :  Michel MONOT		Présent	



Titulaire :	Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Marne	Présent	
Patrick LHUILLIER			
Ou Suppléant :	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte- d'Or	Excusé	
Thomas CORVASCE			
Titulaire :	Club des Entreprises du Châtillonnais	Excusé	
Frédéric NAUDET			
Ou Suppléant :	Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute- Marne	Excusé	
André VACHEYROUT			
Titulaire :	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne	Excusé	
François JEHLE			
Ou suppléant :	Animation Rurale, Culture et Environnement	Présent	
Jean-Louis MOUTON			
Titulaire :	Pour le patrimoine Haut-Marnais	Présent	
Francis DUPAS			
Ou Suppléant :			
Odile NARBONI			

Titulaire :	/		Samuel COURTAUT
Ou Suppléant :	Société des Sciences Naturelles de Bourgogne	Excusé	
Titulaire :	Roger GONY	Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne- Ardenne	Excusé
Ou Suppléant :	Samuel COURTAUT	Naturalistes de Champagne- Ardenne	Présent
Titulaire :	Vincent LAVIER	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or	Excusé
Ou Suppléant :	Thierry RONOT	FDSEA 21	
Titulaire :	Thérèse DEVILLIERS	Chambre d'agriculture de Haute-Marne	Excusée
Ou Suppléant :	Christophe FISCHER	Chambre d'agriculture de Haute-Marne	

Titulaire :	Oui au Parc	Présente	
Fabienne BECOT-ANSAULT			
Ou Suppléant :	Fédération départementale des Foyers Ruraux de Haute-Marne		
Christian DESSY			

Nom	Fonction	Émargement
Françoise SOULIMAN	Commissaire du gouvernement	Excusée
Nicolas SERRAND	Direction Départementale des Finances Publiques	Excusé
Jérôme BREGAND	Agent comptable du GIP	Présent
Jean-Marc DUCHE	Sous-Préfet de Langres	Présent
Jean-Claude AMIZET	Président du Conseil Economique Social et Culturel	Présent
Raoul du PARC	Vice-président du CESC	Présent
Jean-Pierre CARDINAL	Vice-président du CESC	
Hervé PARMENTIER	Directeur du GIP	Présent
Lucie JAYOT	Secrétaire	Présente

Renaud DURAND	DDT 21	
Xavier LOGEROT	DDT 52	Présent
Jean-Pierre GRAULE	DDT 52	
Yolaine De Courson	Députée de la 4 <sup>ème</sup> circonscription	Excusée
Claire COLLIAT	Attachée de Bérangère ABBA	Excusée
Adrien GUENE	Conseil Départemental 52	Excusé
Bérangère ABBA	Députée	Excusée

(Ouverture de séance 18h 33)

**Le Président** ouvre la séance en accueillant les participants et annonce que le quorum est atteint. Il indique que le Maire de Châtillon-sur-Seine qui les reçoit dans la salle du Conseil municipal a d'autres obligations, l'obligeant à s'absenter rapidement : il lui cède par conséquent immédiatement la parole pour le traditionnel mot d'accueil.

**Hubert BRIGAND** explique que le bâtiment dans lequel est accueillie cette séance est un ancien couvent. Le caveau du niveau inférieur se nomme la Salle des Bénédictines. Ce lieu est devenu Sous-Préfecture jusqu'en 1926. Raymond POINCARE ayant « *élagué* » le milieu rural, la Sous-Préfecture a été supprimée. Ce lieu est devenu centre des impôts, puis la Mairie s'est étendue et a créé cette magnifique salle, qui n'est pas sans étonner ceux qui la découvrent.

Il déclare accueillir avec plaisir le Conseil d'administration du GIP, et précise que des salles plus grandes sont également à disposition pour la tenue d'une Assemblée générale ultérieure.

Il exprime le plaisir qu'il a eu à échanger le matin-même avec le Président du GIP. Après le vote de la V3 de la charte, il considère que de nouveaux horizons s'ouvrent et souhaite que des rencontres régulières aient désormais lieu entre lui, Maire de Châtillon-sur-Seine, et le Président, afin que cette ville trouve sa place dans le projet du Parc national

Il souhaite à tous un bon Conseil d'administration et s'excuse de devoir les quitter pour participer à une commission de la Communauté de Communes.

**Le Président** remercie le Maire de Châtillon-sur-Seine. Il indique que de nombreuses procurations ont été transmises. Il précise qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour : il s'agit de la convention avec le Conseil départemental de Haute-Marne sur les bandes enherbées.

En l'absence de question et remarque, le Président soumet au vote l'ajout d'un point sur la convention de partenariat avec le Conseil départemental de Haute-Marne à l'ordre du jour.

**Il est procédé au vote :**

**Opposition : 0**

**Abstention : 0**

**L'ajout d'un point concernant la convention de partenariat avec le Conseil départemental de Haute-Marne est validé à l'unanimité.**

**Délibération n° CA 2018-20**

**2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 février 2018**

**Le Président** rappelle que c'est lors de cette séance que l'autorisation avait été donnée de présenter la V3 de la charte à l'approbation de l'Assemblée générale.

Il indique par ailleurs qu'une remarque a été reçue et prise en compte : elle émane de Joseph de BUCY.

**Hervé PARMENTIER** explique que lors de la discussion sur le patrimoine génétique des truites fario, Monsieur de BUCY est intervenu et cite :

*« Joseph de BUCY reconnaît que le patrimoine génétique des truites fario mérite d'être préservé, et la plupart des sociétés de pêche... »*

Monsieur de BUCY demande à ce que « et » soit remplacé par « mais ».

**Le Président**, en l'absence d'autre remarque, propose de soumettre au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 22 février 2018, tenant compte de la modification demandée.

**Il est procédé au vote :**

**Opposition: 0**

**Abstention : 0**

**Le procès-verbal du Conseil d'administration du GIP du 22 février 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n°2018-21**

**3- Convention de partenariat sur les bandes enherbées avec le Conseil départemental de Haute-Marne**

**Hervé PARMENTIER** rappelle que depuis 2015, une convention de coopération a été signée avec le Conseil départemental de Haute-Marne. Elle précisait le souhait de ce dernier d'accompagner la création du Parc national en déclinant cette convention cadre en conventions opérationnelles.

Depuis 2015, une convention opérationnelle porte sur la mise en place de bandes enherbées en lisière des espaces forestiers et des grandes cultures. L'objectif est d'observer leur recolonisation par différentes espèces, et plus particulièrement les prédateurs des destructeurs de grandes cultures - ce qu'il est d'usage de nommer les

« auxiliaires de culture ». Deux grandes familles sont suivies : les carabes et les insectes pollinisateurs.

Ces bandes enherbées ont été implantées dans deux exploitations, l'une à Coupray et l'autre dans le secteur d'Auberive.

(Jean-Marc DUCHE, sous-préfet de Langres, entre en séance.)

**Le Président** prie Monsieur le sous-Préfet de l'excuser d'avoir commencé le Conseil d'administration en son absence et lui indique qu'il s'agissait de permettre au Maire de la Commune de pouvoir s'exprimer.

**Hervé PARMENTIER** poursuit l'exposé sur l'expérimentation sur les bandes enherbées. Il indique qu'il s'agit notamment d'observer la capacité de recolonisation par les deux populations, puis, dans un second temps, d'identifier et évaluer leur impact sur les prédateurs des grandes cultures.

Un premier bilan a été effectué en octobre 2017. Il a permis de mesurer l'importance de la recolonisation des carabes et, dans une moindre mesure, celle des insectes pollinisateurs. Par contre, il n'a pas été encore possible de mesurer l'impact de la lutte biologique de ces espèces. C'est en vue de l'atteinte de cet objectif que la poursuite de la convention de partenariat est proposée.

Le GIP est maître d'ouvrage de cette opération de suivi et d'évaluation. Il mobilise du temps de personnel notamment celui de Marion DELFORGE, fait appel à des stagiaires.

Le souhait à présent est de créer un emploi de courte durée de deux mois. L'accompagnement financier du Conseil départemental s'élève à 2000 € par an sur trois années, somme qui couvre le coût de l'emploi.

Les agriculteurs volontaires perçoivent une rémunération pour le service rendu : il s'agit d'une reconnaissance du service rendu, qui s'élève à 300 € par hectare pour les bandes de lisière et 550 €/ha pour les bandes intra parcellaires couvrant les frais d'entretien et de perte de surface cultivable. Ces surfaces sont entretenues par l'agriculteur pour ce qui concerne le fauchage.

Cette nouvelle convention concernera uniquement les bandes de lisières et les carabes, et non plus les bandes intra parcellaires et les insectes pollinisateurs.

Elle traduit un véritable engagement du Conseil départemental de Haute-Marne.

**Marie-Claude LAVOCAT** témoigne du fait que cette démarche a été bien accueillie par les deux agriculteurs. Elle précise qu'il s'agit d'une expérimentation qui n'a pas vocation à être généralisée, mais qui peut faire évoluer les pratiques en fonction de l'impact qui sera montré.

Elle tient enfin à saluer cette démarche très intéressante dont elle a eu l'opportunité d'apprécier la qualité lors du rendu.

**Patrick LHUILLER** demande si les Fédérations des chasseurs seront associées à cette expérimentation.

**Hervé PARMENTIER** répond par la négative : s'agissant d'un suivi scientifique sur des insectes, cela n'a pas été jugé utile.

**Patrick LHUILLER** remarque que le sujet des lisières est en effet très intéressant et un partenariat de la Fédération de chasse de Haute-Marne a été créé avec de nombreux agriculteurs sur le secteur sud du département. Une communication sur cette expérimentation pourrait être judicieuse.

**Hervé PARMENTIER** explique que la modélisation a été montée avec le Conseil scientifique et qu'il s'agit du suivi de cette colonie d'insectes. La gestion des lisières est en

effet bénéfique pour la présence de la petite faune. Une coopération entre le Parc national, la fédération des chasseurs et les agriculteurs sera souhaitable comme cela est inscrit dans la charte.

**Le Président** trouve intéressante la remarque de Patrick LHUILLIER : Marion DELFORGE pourrait effectivement consulter les bases de données des Fédérations afin de permettre peut-être une approche plus large.

**Patrick LHUILLER** confirme l'intérêt mutuel du partage de l'information sur ce sujet.

**Samuel COURTAUT** demande qui sont les agriculteurs concernés par cette expérimentation.

**Hervé PARMENTIER** précise qu'il s'agit d'Alexandre DORMOY à Coupray et de Yohann HOFFER à Auberive. Il propose de diffuser la synthèse qui a été réalisée afin que chacun puisse avoir toutes les précisions souhaitées. La surface de cette expérimentation s'étend sur quelques hectares.

**Denise JACQUINOT** souhaite savoir s'il s'agit d'une action ponctuelle ou si elle a vocation à se développer. Elle demande si le Conseil départemental de Côte-d'Or a également été sollicité.

**Hervé PARMENTIER** indique que le Conseil départemental 21 n'a pas été sollicité car il s'agit d'une expérimentation dont l'objectif était notamment d'affiner le modèle. Les trois années ont permis de poser et évaluer seulement une partie des hypothèses. Lorsque le modèle sera parfaitement calé, il sera pertinent de le développer et de l'étendre. Pour le moment, il s'agit de tester et de montrer le potentiel apport du Parc national en termes d'innovation dans ce type de démarche.

**Jean-Michel MARS** souhaite connaître l'articulation qui a été trouvée avec le Politique agricole commune (PAC), qui demande également la mise en place de bandes enherbées de 5 mètres.

**Hervé PARMENTIER** explique que la PAC demande à ce qu'un pourcentage des exploitations reste en zone naturel. Il peut s'agir de bandes enherbées, de haies, broussailles, etc.

Pour cette expérimentation, il a fallu être vigilant : dans la mesure où les agriculteurs percevaient une rétribution, ils ont dû soustraire ces espaces de la PAC afin de ne pas percevoir une double rémunération.

**Véronique GENEVEY** précise que les bandes enherbées mentionnées par Monsieur MARS correspondent à l'obligation faite d'un retrait de 5 mètres des grandes cultures le long des cours d'eau, espace qui ne doit pas être traité.

**Hervé PARMENTIER** précise qu'il transmettra les éléments techniques de précision sur ce point.

En l'absence de question et de remarque, le Président propose de soumettre au vote l'autorisation donnée de signature de la convention avec le Conseil départemental de Haute-Marne.

**Il est procédé au vote :**

**Opposition : 0**

**Abstention : 0**

**L'autorisation donnée de signer la convention de partenariat sur le suivi des bandes enherbées avec le Conseil départemental de Haute-Marne est validée à l'unanimité.**

#### **Délibération n° 2018-22**

##### **4 – Point budgétaire et Décision modificative n°1**

**Hervé PARMENTIER** précise que cette décision modificative est possible car lors de l'Assemblée générale, la clôture de l'exercice financier a été validée. Elle permet la reprise d'une partie du fonds de roulement pour le réaffecter dans le plein exercice budgétaire.

La modification budgétaire proposée au vote en séance porte sur deux éléments : l'emploi d'une part, et différents objets tels que des études et des actions de communication ou les déplacements.

En ce qui concerne l'emploi, le Conseil d'administration du 27 novembre 2017 avait approuvé le projet de budget 2018. Ce projet prévoyait la nécessité d'abonder les recettes. Lorsqu'en 2017 la maquette financière de l'État prévisionnel des recettes et des dépenses a été validée, il avait été proposé qu'il y ait un équivalent de 4 emplois à temps plein (ETP) portés par le GIP. Ces emplois sont, selon la terminologie administrative, des ETPT, c'est-à-dire des « équivalent temps-plein temporaires ». Les 4 ETP qui avaient été présentés correspondaient à 4,83 ETPT.

Ce qui avait été proposé et ne pouvait pas être intégré dans la maquette budgétaire en l'absence de réaffectation du fonds de roulement, consistait à augmenter le temps du poste d'assistance administrative de 19 à 32 heures par semaine. En effet, actuellement, le GIP est face à des étapes administratives importantes. Un travail très étroit sera à mener avec la Préfecture lors de la phase de consultation et d'enquête publique. Ce travail permettra à la fois de s'assurer de la régularité du processus et impliquera un temps d'animation pour les 250 personnes publiques associées qui se traduira ensuite par une enquête publique dans les 127 Communes. Il est à noter qu'un travail de la Préfecture et du Tribunal administratif a lieu afin de mobiliser les commissaires enquêteurs.

Une très grande rigueur administrative sera nécessaire : c'est une des raisons justifiant cette augmentation de 19 à 32 heures hebdomadaires.

Actuellement, la récupération d'horaires de l'assistante administrative est compliquée. Elle assiste aux Conseils d'administration et aux Bureaux dont la fréquence est soutenue. La prise des récupérations sont très compliquées en l'absence de cette augmentation de temps de travail.

Une consultation a été publiée pour ce poste dès le mois de janvier, cet appel à candidatures a été clôt le 2 mars et Lucie JAYOT a été retenue parce qu'elle a jusqu'à présent, parfaitement rempli sa mission. Trois autres candidatures ont été présentées, qui n'étaient pas en adéquation avec les attentes pour ce type de poste.

Par ailleurs, en ce qui concerne la convention avec le Conseil départemental, l'idée serait de ne pas recourir à un stagiaire cette fois, mais de travailler à nouveau avec William PENIGAUD, stagiaire au GIP en 2017, compétent à la fois pour les relevés de terrain et la détermination. Il pourrait travailler en contrat à durée déterminée de deux mois à 50 %. Le coût salarial de cet emploi s'élève à 2 000 €, correspondant à la participation financière du Conseil départemental.

Au total, en restant sur l'enveloppe Emploi, il s'agirait d'une augmentation de 4 à 4,4 ETPT, correspondant à 3,9 ETP. La validation du Conseil d'administration est nécessaire.

Par ailleurs, pour mémoire, l'enveloppe de Dépenses s'élevait à 18 700 €, parmi lesquels 13 700 € sont liés à l'emploi. Restent 5 000 € correspondant à un rappel de l'IRCANTEC - organisme de cotisations de retraite de la fonction publique - de 2014. Ce solde a donc été inscrit et porte le chapitre lié aux emplois et salaires à 18 700 €.



Après échange avec la commune de Leuglay, il s'avère que des quittances de loyers n'ont jamais été reçues par le GIP et donc non payées. La somme s'élève à 3 500 €, régularisation inscrite dans cette décision modificative.

Il est également proposé de réaffecter, au titre de la décision modificative, près de 64 000 € afin de compléter le budget sur l'étude de prospective agricole. Il rappelle que le budget global de cette opération s'élève à 80 000 €. Il bénéficie de contreparties financières pour un total de 70 000 € de subventions, dont 50 000 proviennent de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt Grand Est et le complément du Ministère de la Transition écologique et solidaire. 10 000 € restent à charge du GIP via la valorisation de temps de personnel essentiellement.

Cette étude s'effectue en trois temps :

- 1 – Analyse des pratiques actuelles sur le territoire,
- 2 – Accompagnement de quelques exploitations sur leur stratégie d'évolution,
- 3 – Identification de certaines filières et accompagnement de leur structuration.

Il précise que le cahier des charges est en cours d'élaboration avec les DDT, les DRAF et qu'un rendez-vous est prévu le 17 avril 2018 pour sa finalisation.

- Flux Vision : il s'agit de l'étude de fréquentation qui a été lancée lors de l'été 2017 et qui s'est poursuivie pendant l'hiver 2017-2018. Il est souhaitable de la poursuivre pendant l'été 2018. Ce suivi de la fréquentation s'appuie sur des relevés de téléphonie mobile. Les résultats seront confrontés à ceux des autres Parcs nationaux. La difficulté est que beaucoup de personnes traversent le périmètre : il est important de différencier les camions, du public qui séjourne. Parmi ce public qui séjourne, il faudra également soustraire ceux qui ont une adresse dans les 127 Communes du Parc national. Ce projet est chiffré à 9 000 €. Un complément de 3 240 € est par conséquent à inscrire au budget, au titre de la reprise sur le fonds de roulement.

Dernière dépense inscrite. Elle porte sur le suivi argos d'une cigogne noire pour un montant de 2 500 €. Ce suivi a lieu depuis 4 ans par la pose d'une balise. La dépense correspond aux frais de pose et de suivi. Ce projet, porté par la LPO et l'Office National des Forêts, permet de suivre le retour d'une cigogne nommée Divona. La difficulté consiste à savoir communiquer sur ce projet emblématique, sans mettre en danger la cigogne avec des localisations de nids trop précises.

**Régis MICHON** indique que sur le site Internet dédié sont précisés le trajet de la cigogne, ses arrêts et le point d'arrivée dans la zone de nidification, dans le secteur d'Auberive.

**Hervé PARMENTIER** ajoute qu'il est fascinant de constater que deux cigognes qui partent à trois semaines d'intervalle se retrouvent à 150 mètres en Espagne, passent trois semaines ensemble et repartent ensemble. Le même trajet est refait d'année en année.

Un autre projet pourra être lancé dans le cadre du programme LEADER animé par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais. Le projet du GIP intitulé « portrait de jeunes acteurs ruraux » mobilise un budget de 18 230.40 €. Il bénéficie d'un financement de l'État pour un montant de 7 292.16 € soit 40 % et un financement de la Région Bourgogne-Franche Comté pour la même somme. L'objectif est de mettre en valeur la trajectoire de vie d'une vingtaine de jeunes de moins de trente-cinq ans qui habitent sur ce territoire, parce qu'ils partagent les valeurs de la qualité de vie du Parc national. Ces portraits seront exposés dans le cadre d'une exposition itinérante dans 10 villages du Châtillonnais. Les arrêtés de subvention ayant été reçus, il est possible d'inscrire la somme de 15 000 € au titre de cette décision modificative.

Enfin, un travail a lieu avec des étudiants de l'Université de Savoie. Ils organisent des réunions avec un public volontaire à Paris, à Lyon, à Dijon et à Chambéry pour définir les attentes au regard d'une destination touristique liée à la forêt. Cela permettra ensuite de

travailler avec les opérateurs touristiques sur les produits à proposer aux visiteurs. Afin de financer les locations de salles, le déplacement des étudiants et les collations, il est nécessaire de compléter le budget à concurrence de 1 155 €.

Sur la communication, de flyers et des impressions sont à réaliser pour 3 230 €, de même que de nombreuses reproductions : l'essentiel de la charte, le rapport d'activité 2017, un journal du Parc, etc. 35 000 € sont donc fléchés vers le budget communication. Ils permettront également d'organiser des événements thématiques avant l'enquête publique. Une subvention exceptionnelle sera attribuée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire afin de couvrir tous les frais liés à l'enquête publique : la publicité dans un journal d'annonces nationales, les déplacements des commissaires enquêteurs, etc.

Les dépenses totales à inscrire dans cette décision modificative s'élèvent à 126 585 €.

En Recette apparaît la reprise sur le fonds de roulement. L'Assemblée générale a validé le fonds de roulement s'élevant à 143 211 € au 31 décembre 2017. Il s'agit à travers cette décision modificative de reprendre 110 000 €. Il est en effet important, et un contrôle de la direction des finances publiques a lieu à ce sujet, de conserver la capacité à intervenir en début d'année et d'avoir un fonds de roulement de deux mois et demi. Cette capacité doit être maintenue pour permettre le fonctionnement classique en cas de retard des subventions.

- 2000 € proviennent de la convention de partenariat avec le Conseil départemental au titre de 2018.

- Le contrat de territoire qui est porté par la Communauté de Communes du Pays châillonnais apporterait également 14 580 €.

Le montant total de recettes à inscrire dans cette décision modificative s'élève à 126 585 €. Il rappelle que les deux tableaux faisant l'objet du vote ont été transmis dans les documents préparatoires : celui sur l'emploi avec les modifications et celui présentant le récapitulatif global des réaffectations.

**Jérôme BREGAND** précise que l'exposé du Directeur était exhaustif et qu'il a par conséquent peu à ajouter.

Sur le rappel de loyers de 3 500 € à la Commune de Leuglay, il précise que le montant n'a pas changé : c'est la procédure d'envoi des avis de sommes à payer qui a changé et elles ne sont pas parvenues au GIP. L'erreur a été détectée en début d'année 2018 à travers les impayés de la Trésorerie de Recey-sur-Ource. La décision modificative permettra de rectifier cette erreur.

Il indique par ailleurs que Nicolas SERRAND prie les membres du Conseil d'administration de bien vouloir excuser son absence. Au titre du Contrôle financier, il a donné son accord sur cette décision modificative qu'il valide en l'état.

**Denise JACQUINOT** souhaite connaître l'articulation entre le GIP et le programme LEADER de la Communauté de Communes du Pays Châillonnais concernant le projet sur les portraits d'acteurs, et également le coût global de cette opération.

**Hervé PARMENTIER** explique que le Communauté de Communes du Pays Châillonnais, dans le cadre de son programme LEADER a fait un appel à projets auquel le GIP a répondu en tant que maître d'ouvrage, pour une opération d'un montant de 18 230.40 €. 80 % de subventions ont été obtenus : 7 292.16 € de la Région et idem du FNADT.

En tant que maître d'ouvrage, le GIP va lancer une consultation de services : de photographe, de rédaction d'un livret, d'impressions et de scénographie. Le GIP a deux ans à partir de l'arrêté de prise en considération pour commencer les travaux et quatre ans pour finir le projet. Il était initialement prévu de commencer les expositions durant l'été 2018, mais au vu de la date tardive des arrêtés de subventions, elles sont repoussées à l'automne 2018.

**Georges MORIN** demande des précisions sur cette exposition de photographies.

**Hervé PARMENTIER** précise que l'orientation va du côté d'une exposition extérieure, plutôt dans les rues des villages.

**Denise JACQUINOT** ne comprend pas le chiffrage de 15 000 € puis de 3 230 €.

**Hervé PARMENTIER** explique que le montant total de l'opération s'élève à 18 230 € ; 80 % de cette dépense sont couverts par la subvention. La somme de 3 203 € correspond au budget pour l'impression des catalogues d'exposition et des bâches. Cette dépense est comprise dans le budget total de l'opération. Les 15 000 € correspondent au montant des 2 subventions, soit 14 584.32 e plus exactement.

En l'absence d'autre question ou remarque, le Président propose de soumettre au vote l'autorisation d'emploi et la Décision modificative n°1.

**Il est procédé au vote :**

**Opposition : 0**

**Abstention : 0**

**L'autorisation d'emploi et la décision modificative n° 1 sont validées à l'unanimité.**

**Délibération n° 2018-23**

**5 – Point d'information sur la signalétique**

**Le Président** précise que le sujet de la signalétique se pose de manière relativement urgente. En effet, le Département de la Côte-d'Or a été chargé par la société APRR de la coordination pour le schéma de signalisation. Les décisions sont en train de mûrir en vue de statuer définitivement à l'été 2018. Les trois Communautés de Communes concernées ont été réunies à Is-sur-Tille sous le pilotage du Conseil départemental. Il a été acté d'anticiper la création du Parc national afin de réserver les emplacements d'autoroute. Sur l'autoroute A31, il y aurait une signalisation Parc national dans le sens sud-Nord à Til-Châtel et dans le sens nord-sud, à Langres-sud. Il y aurait par ailleurs une signalisation autoroutière dans les deux sens à la sortie Ville-sous-La Ferté. Enfin, sur l'A6, en fonction des disponibilités encore possibles, il pourrait y avoir un panneau plus spécifique sur le Châtillonnais à hauteur de Nitry.

**Marc FROT** remarque que sur l'A6, c'est assez difficile car il y a déjà beaucoup de panneaux.

**Le Président** souligne que ces panneaux n'auront de sens qu'à la condition qu'ils soient déclinés également sur les routes départementales, via un balisage qui conduise les automobilistes jusqu'à la destination Parc national.

Dans la mesure où APRR est en train de finaliser ces implantations, il lui semblait important d'en informer les membres du Conseil d'administration. Les emplacements sont déjà réservés et il sera très difficile d'en créer d'autres.

**Marc FROT** témoigne du fait qu'il est très complexe d'obtenir des panneaux : quatre années ont été nécessaires pour en obtenir un pour le Muséo-Parc.

**Philippe FREQUELIN** demande des précisions sur la nature de cette signalétique. Il souhaite également savoir si la sortie de Chaumont a été prévue.

**Le Président** précise qu'il s'agit des grands panneaux avec une charte graphique imposée. La sortie de Chaumont est déjà occupée par d'autres indications.

**Marie-Claude LAVOCAT** s'engage à revoir ce point car elle n'était pas informée du caractère d'urgence.

**Patrick LHUILLIER** souligne que l'absence d'indication serait malvenue pour Chateauvillain dans l'hypothèse de la création d'Animal Explora.

## **6 – Questions diverses**

**Le Président** annonce qu'il y a une question diverse faisant l'objet d'une délibération.

**Hervé PARMENTIER** prie les membres du Conseil d'administration de l'excuser pour cette erreur dans le déroulé de la séance, dont il est responsable.

La question diverse porte sur une demande de remboursement d'avance de frais. Il a été amené à réaliser des dépenses pour le compte du GIP. En premier lieu, suite à l'achat de deux ordinateurs, dont l'acquisition était prévue, il a été nécessaire de leur adjoindre une extension en vue de les rendre compatibles avec le serveur Parcs nationaux, pour un coût de 145 € x 2, soit 290 €.

Par ailleurs une réunion du Forum du Millénaire s'est tenue le 13 mars 2018. Cette réunion d'échanges autour d'expériences originales se conclut par une collation et le GIP a participé à concurrence de 60,11 €.

La délibération porte donc sur une autorisation de remboursement d'avance de frais pour un montant total de 350, 11 €.

En l'absence de question ou remarque, le Président soumet au vote l'autorisation de remboursement d'avance de frais à Hervé Parmentier.

**Il est procédé au vote :**

**Opposition : 0**

**Abstention : 0**

**L'autorisation de remboursement d'avance de frais à Hervé PARMENTIER pour un montant de 350,11 € est validée à l'unanimité.**

## **Délibération n° 2018-24**

**Le Président** remercie les votants.

Il annonce que le 9 avril 2018 se tiendra une réunion sur la disponibilité de la ressource bois pour la filière. Il compte beaucoup sur ces réunions pour qu'un processus plus consensuel s'enclenche vis à vis des inquiétudes qui se sont exprimées.

**Régis MICHON** intervient pour apporter un complément. L'initiative vient de Anne-Catherine LOISIER, et les COFOR 52 ont également été sollicitées, cette fois.

L'objet est de permettre aux acteurs de la filière de faire des propositions concrètes d'accompagnement face aux dispositions d'augmentation de la naturalité. Un état des lieux sera fait et la filière s'exprimera sur ses inquiétudes et une réflexion sera engagée sur la manière dont les Communes pourront aider à y répondre.

**Denis d'HERBOMEZ** intervient pour signaler que le rendu d'une étude DRAF-FNB en Région qui vient d'être produite montre que les volumes de grumes disponibles sont inférieurs de 34 % dans le secteur de la Bourgogne Franche Comté aux statistiques prévisionnelles. Cette baisse provient de nouveaux calculs dont les bases sont plus cohérentes.

**Le Président** indique que le travail doit se poursuivre avec la filière en vue de trouver des solutions et de répondre le mieux possible aux besoins.

Il signale que le matin-même avait lieu au Musée du Trésor de Vix à Châtillon-sur-Seine une réunion avec les acteurs du Tourisme. 65 personnes étaient présentes pour travailler sur la mise en tourisme du territoire.

Un travail de même nature sera mené pour les secteurs agricole, du bâtiment et de la filière-bois.

Le travail sur le développement économique est donc commencé et il souhaite que le projet de territoire décline des actions précises.

**Patrick LHUILLIER** souhaite savoir si le tourisme cynégétique a été oublié lors de la rencontre qui a eu lieu.

**Hervé PARMENTIER** vérifiera si l'invitation a été envoyée à Actéon. Lors de cette rencontre avec les acteurs touristiques, l'objectif visé était d'échanger avec les participants sur la prospective économique du tourisme dans les Parcs nationaux. Des simulations ont été faites avec un objectif à 5 ou 10 ans de 100 000 visiteurs par an. Il s'est agi de décliner ce que cela induit en termes de nuitées, d'accompagnement, de panier moyen, etc.

Ensuite, une présentation de l'enquête de notoriété sur les Parcs nationaux a été faite : elle démontre que dans le choix d'une destination, la présence d'un Parc national pèse à 54 % et est un critère décisif dans 10% des choix.

Un travail a ensuite été effectué sur la marque Parc national. Il y a actuellement 314 bénéficiaires pour 518 produits actuellement marqués. Un catalogue séjour a été lancé à l'occasion du Salon mondial du Tourisme qui s'est tenu en mars. 40 sont répertoriés.

Ensuite, une présentation de l'Agence française du tourisme, ATOUT France, a été faite sur tourisme de proximité et le tourisme rural. Il apparaît que ce territoire est fait pour répondre aux attentes de ce type de clientèle de proximité, demandeuse d'un tourisme familial de découvertes, de rencontres, d'expériences et de visites.

L'après-midi a été consacré à des tables rondes d'acteurs travaillant dans le domaine du bien-être.

**Philippe FREQUELIN** souhaiterait qu'un planning des réunions à venir soit transmis. Il considère que le travail sur le volet économique - qui a été initié et il s'en réjouit - puisse être suivi de près par le Conseil d'administration du GIP.

**Hervé PARMENTIER** indique que 3 séances de travail avec Jean-Claude VOLOT ont eu lieu, et une autre est programmée dès le vendredi suivant avec le Directeur du Parc national des Cévennes. Ce dernier apportera son regard sur la contribution effective d'un Parc national à l'économie. A partir de la semaine suivante, le GIP sera en capacité de proposer un plan d'action par projet et par filière.

Le planning des prochains Conseil d'administration n'est pas encore établi, mais une note d'intentions peut être diffusée.

**Denise JACQUINOT** souligne l'importance de connaître les prochaines étapes à présent que la V3 a été transmise au Ministère.

**Hervé PARMENTIER** précise que le 26 avril 2018, la charte sera expertisée en séance plénière du Conseil national de protection de la nature. La veille, un travail préalable aura lieu avec la Commission Aires Protégées. Des échanges très réguliers ont lieu avec les rapporteurs du CNPN qui préparent dès à présent leur rapport.

Le 3 mai aura lieu la séance plénière du Comité interministériel pour les Parcs nationaux (CIPN). Le projet sera évalué au regard de sa cohérence avec les politiques publiques et sa contribution aux services de proximité.

S'adressant à Véronique GENEVEY, il lui demande s'il est envisageable de transmettre aux membres du Conseil d'administration du GIP les notes préparatoires pour le CNPN et le CIPN.

**Véronique GENEVEY** le confirme.

**Hervé PARMENTIER** indique que ces documents seront mis à disposition : ils consistent à démontrer comment la charte répond à toutes les politiques publiques, nationales, régionales et départementales. La lecture n'en est pas aisée.

**Véronique GENEVEY** complète en précisant que cet exercice est demandé pour le rapport d'évaluation environnementale, qui doit établir comment la charte répond aux engagements de la France en matière environnementale.

**Hervé PARMENTIER** rappelle qu'après le rendu des avis attendus, ils seront transmis au GIP après un temps de rédaction des synthèses, via l'avis du Ministère en charge du pilotage du projet. L'échéance en est prévue pour la fin du mois de mai.

Un Conseil d'administration serait alors programmé au début du mois de juin et une Assemblée générale fin juin 2018. Cette Assemblée générale aura pour objet de valider les ajustements apportés à l'avant-projet de charte et de lancer la consultation des personnes publiques associées, qui durera jusqu'en septembre.

**Denise JACQUINOT** demande si le zonage sera définitif à la fin du mois de juin, ou s'il pourra encore faire l'objet d'ajustements. Elle demande également selon quelles modalités les propriétaires seront consultés, le cas échéant.

**Hervé PARMENTIER** précise que ce zonage devra être définitif pour la consultation. Des courriers sont envoyés régulièrement suite aux retours des Communes sur les adresses des propriétaires privés agricoles. Beaucoup de courriers restent sans réponse, mais le GIP se tient à la disposition des propriétaires, y compris individuellement.

L'objectif est d'avoir stabilisé le projet de cœur à la parcelle cadastrale pour le mois de juin.

**Michel MONOT** prie le Directeur de l'excuser de ne pas avoir eu la possibilité de participer aux travaux sur le tourisme qui avaient lieu ce jour. Il se rappelle – au sujet de la commercialisation des produits du terroir, que le nom du Parc était resté un point d'interrogation en raison de la marque. Il souhaiterait savoir si les travaux du matin ont réactivé cette question majeure sur laquelle il faudra avancer rapidement.

**Le Président** indique qu'il ne souhaite pas relancer ce débat : c'est un Parc national de forêts. Il pourra apparaître sa situation géographique « *en Champagne et Bourgogne* ». Par conséquent la marque ne sera plus problématique : « *Esprit Parc national de Forêts* ». Cela permettra de faire de ce territoire la destination forestière de France.

**Hervé PARMENTIER** indique que ce sujet sera abordé lors d'un prochain Conseil d'administration pour pouvoir mettre en communication un nom autour de la forêt. Un problème juridique se pose avec « *Champagne* » et « *Bourgogne* » : la marque collective ne les fera donc pas apparaître.

**Marie-Claude LAVOCAT** explique que la crainte du Syndicat de Champagne porte sur le fait que des crémants sont fabriqués dans le périmètre du futur Parc national. Il faut enlever ce nom de l'étendard du Parc.

**Hervé PARMENTIER** indique qu'une gazette a été distribuée en séance : elle illustre le partenariat entre les Parcs nationaux et la GMF. Le 11 avril 2018, le GIP signera une convention de partenariat, et le 12, il fera partie d'un comité de sélection où sera présenté

un nouveau projet pour la Maison de Courcelles située à Saint Loup sur Aujon en Haute-Marne pour un montant total de 25 000 € pour sa mise en accessibilité.

En l'absence de questions et remarques, le Président remercie les membres et lève la séance.

(Fin de séance 19h 45)

Le secrétaire



Hervé PARMENTIER

Le Président



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

